

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière**

**Séance du mardi 21 juin 2022**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 21 juin à 8h30, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne et de Madame Karen FIORENTINO Vice-Présidente de la CFVU.**

Collège A (6) : M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Daniele FAENZI (donne procuration à M. Olivier COUTURE) ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Luc IMHOFF ; M. Alain MARTIN (donne procuration à Mme Carine MICHEL)

Collège B (5) : M. Éric BOURILLOT ; M. Olivier COUTURE ; Mme Carine MICHEL ; Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND ; Mme Sylvie SIRE

Collège Personnel BIATSS (3) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE (donne procuration à Mme Sylvie SIRE) ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (11) : Mme Lucile CHUPIN ; M. Dorian BENETON ; M. Yanis DUPLANTIER (donne procuration à Mme Claire PROVENIER) ; Mme Iroise FABRE (donne procuration à Mme Julie JACQUES) ; Mme Julie JACQUES ; M. Lancelot KRYPIEC ; Mme Suzanne NIJDAM ; M. Lucas NOUHANT ; Mme Claire PROVENIER, M. Thomas VERHEGGE ; Mme Capucine YVENAT

Collège des Personnalités extérieures (2) : M. David TRAN (donne procuration à M. Karen FIORENTINO) ; Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX)

Excusés M. Morgan MAILLIER

Invités Mme Sophie MORLAIX ; M. Samuel PECAUD ; M. Maxence ROULLIAT

Invités à titre consultatif M. Emmanuel OLIVAUD

Invités à titre permanent M. Éric HUSSON ; Mme PETIT

*Début séance : 8h30*

## **1. Informations du Président**

Le Président préside cette dernière CFVU de l'année universitaire 2021-2022 et présente quelques points d'informations générales.

**Les DOM** (Dialogue d'Objectifs et de Moyens) sont en cours en ce moment. Il y a déjà eu 2 journées complètes de séminaires avec les services pour évaluer la charge financière des éléments des demandes faites par les composantes et les laboratoires. Depuis la semaine dernière, un échange a eu lieu, en présentiel, avec l'ensemble des Responsables des composantes et des laboratoires. Suite au séminaire définitif, les arbitrages seront rendus mi-juillet.

### **Les échanges avec les campus territoriaux et les composantes**

Le Président a pu réaliser des réunions publiques avec toutes les composantes du campus de Dijon et sur tous les sites territoriaux. La participation a été fluctuante, il trouve dommage que la fréquentation ne soit pas un peu plus importante, et que certaines choses soient dites dans certains endroits et auxquelles il aurait pu répondre. C'est un exercice intéressant pour tout le monde, une concertation qui permet d'avoir des remontées sur des difficultés par exemple. Dans tous les cas, le Président a toujours trouvé que les interventions étaient très rationnelles et pertinentes.

### **La Comue**

Un courrier de l'ensemble des établissements membres de la Comue a été envoyé au Ministère, demandant que les services du Premier Ministre se positionne avant le 31 mai, sur la demande faite du double siège (Dijon et Besançon). Au 31 mai, il n'a pas été reçu de réponse officielle. Néanmoins, le Préfet de Région académique, la Rectrice de Région académique et la DGESIP ont mené une action commune en direction du conseiller auprès du Ministre de l'ESR, pour l'obtention de ce double siège. A cette fin, ils ont demandé à ce que le CA de la Comue adopte une motion, portant cette proposition de double siège. La semaine dernière, une motion sur le double siège a été adoptée par 28 voix pour et 3 voix contre. L'une des 3 voix contre est celle de la Maire de Besançon. Le Président souligne que la région a voté pour, et cela est remarquable. Il est urgent d'attendre la réponse du Premier Ministre, il est possible que le Président ait une interaction avec la Rectrice de la Région académique en fin de matinée, afin de faire un point sur ce dossier.

Il y voit un mouvement intéressant, parce que toutes les autorités étatiques de la Région, militent en faveur de notre proposition.

### **La Fête des personnels**

Cette fête a connu un vif succès vendredi après-midi, avec près de 400 personnels inscrits. Ce moment fait du bien après cette année particulièrement difficile. Des groupes talentueux ont animé la soirée, avec différents stands, organisés par l'Amicale.

Le Président souligne 2 événements qui se sont déroulés la semaine dernière, le 1<sup>er</sup> est la réunion des Directeurs du SUAPS, organisée par M. Samuel Pécaud et ses équipes, après toute une semaine de travaux. Cette année, la réunion s'est tenue à Dijon, cet événement participe au rayonnement et à l'attractivité du site de l'uB.

Le 2<sup>ème</sup> événement de portée nationale, concerne l'association française des sciences économiques, qui a organisé sur 3 jours, en partenariat avec la Banque de France, son colloque annuel avec 250 à 300 participants. Ce colloque réunit tous les spécialistes de sciences économiques qui échangent sur leurs travaux. Cela a été l'occasion, de donner des prix aux meilleures thèses en sciences économiques.

Tous ces événements participent au rayonnement et au dynamisme de l'uB au plan national.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2022

<b>Vote CFVU</b>	<b>Favorable / Favorable à l'unanimité / Défavorable</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 27	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : 1	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 26

## 3. Auto évaluation HCERES – Formations : BUT

Mme Fiorentino rappelle que lors du CAC du 24 mai, les dossiers d'auto-évaluation de toutes les formations de l'uB ont été présentés, sauf pour les BUT. Ces formations de 1<sup>er</sup> cycle sont présentées aujourd'hui, avec un décalage qui s'explique par le fait que les trames des BUT ont fait l'objet de discussions entre le HCERES et l'ADIUT (assemblée des directeurs d'IUT). Ces trames ont été publiées sur le site du HCERES au mois de février seulement (contre novembre pour les autres trames de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle). Les IUT ont donc eu un délai de grâce, pour faire remonter les dossiers d'auto-évaluation des BUT (en revanche les LP qui continueront à être des LP suspendues sont déjà remontées). Ces dossiers sont disponibles sur l'espace *Nuxéo*.

Ces fichiers de BUT montrent la difficulté à insérer cette nouvelle formation dans la trame de l'auto-évaluation, en partant du principe d'une auto-évaluation intégrée (les mêmes critères et mêmes éléments de preuve pour toutes les formations). Dans les fichiers consultables, on trouve d'abord un onglet *Présentation*, puis un onglet *Données de caractérisation*. Il n'y a pas d'onglet *d'auto-positionnement*, et pour cause les BUT viennent seulement de commencer à fonctionner, en 2021. Il aurait été un peu tôt pour demander aux Responsables pédagogiques de se positionner sur les critères. En revanche on trouve un onglet *Données BUT* où il est demandé des données qualitatives / quantitatives qui sont les mêmes que pour les autres formations. Il peut y avoir un ou plusieurs onglets LP, selon les LP appartenant au périmètre des BUT.

En effet le BUT est un diplôme en trois ans, contrairement au DUT (2 ans), il a vocation à remplacer du moins en partie les LP. La construction de ces fichiers nécessitait donc au préalable de choisir les LP qui auraient vocation à devenir des BUT 3, ce qui n'a pas toujours été très évident car selon la spécialité du BUT, les LP existantes ne correspondaient que très partiellement. Parfois c'est un parcours seulement de LP qui a vocation à devenir un BUT 3 et les autres parcours vont subsister en tant que LP suspendues.

Il apparaît pertinent de conserver certaines LP pour des raisons stratégiques, cela permet à l'établissement d'être plus visible sur le plan de la formation pour des niches et d'envisager également l'intégration des étudiants sortant des BTS, qui pourraient difficilement dans leur grande majorité rentrer directement en BUT 3, ne serait-ce que parce que les BUT fonctionnent en compétences. Il y a nécessairement une progressivité dans l'apprentissage de ces compétences et il ne peut être demandé à un étudiant de tenter de valider le niveau 3 d'une compétence, s'il n'a pas précédemment validé les 2 autres.

Par ailleurs, la question se pose aussi sur les coûts, avec la coexistence de LP suspendues et de futurs BUT 3, d'où la nécessité de réfléchir en termes de mutualisation des modules. Tout cela a demandé beaucoup de concertation et de réflexion au sein des IUT donc le petit délai supplémentaire laissé pour la remontée des dossiers d'auto-évaluation des BUT n'était pas superflue.

L'université de Bourgogne compte 18 BUT : 10 à l'IUT de Dijon-Auxerre, 4 à l'IUT de Chalon, 4 à l'IUT du Creusot.

Ces BUT, en plus de la trame, devaient également faire remonter des éléments de preuve, les mêmes que pour les autres formations. Pour 3 d'entre eux ces éléments de preuve ne devaient concerner que la LP comprise éventuellement dans le périmètre du BUT.

Les éléments de preuves sont : la maquette en blocs de compétences (si ce n'est pas le cas seulement la maquette et la fiche RNCP), la fiche de la qualité de l'insertion professionnelle et le compte-rendu du dernier comité de perfectionnement.

Il est constaté que pour certains dossiers, on ne trouve pas ces éléments de preuve parce qu'il n'y a pas de LP à l'uB pouvant jouer le rôle, ne serait-ce que partiellement, de BUT 3 qu'il faudra construire en fonction de programmes nationaux.

Ces dossiers ont été constitués avec le plus grand soin, ils seront présentés au CA de la semaine prochaine, puis déposés sur la plateforme du HCERES, ce qui laisse jusqu'au 6 juillet pour les déposer. Les délais sont tout de même très contraints puisque le dépôt n'est pas une simple formalité, il y a très fréquemment des bugs, des messages d'erreur, des choses à reprendre, d'où l'intérêt d'être un peu en avance.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Contre : __ Pour : 28

#### 4. Compte-rendu des travaux des commissions :

- Commission subventions culturelles du 11/05/2022

Mme Fiorentino informe qu'un tableau et un compte rendu ont été déposés dans l'espace *Nuxéo*. Cette Commission subventions culturelles s'est réunie le 11 mai 2022, sous la présidence du Vice-Président M. Tadeusw Sliwa, délégué à la culture, pour examiner les demandes de subventions déposées par trois associations uB.

3 demandes ont reçu un avis favorable pour le montant demandé : l'association théâtre universitaire de Dijon pour monter le festival écloison, l'association Stock qui veut organiser un concert de printemps, l'association Adexpra Radio Dijon Campus, qui souhaite organiser un évènement pour fêter ses 40 ans.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Contre : __ Pour : 28

- Commission FSDIE du 24/05/2022

M. Roulliat Vice-Président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant, présente le compte rendu de la Commission FSDIE du 24 mai 2022.

Les membres présents : M. Cousson, Mme Lahaie, Mme Herrscher et lui-même ainsi que Mme Fiorentino (par procuration). M. Rauwel était excusé et Mmes Guyonnet et Yvenat étaient absentes.

Les associations représentatives présentes : Adexpra, Radio-Dijon Campus et les associations absentes : CEDB, UNEF, BEDAPS, ASUB section Chalon, Epi'Campus.

Cette séance était plus restreinte en termes de projets (fin d'année universitaire), à voir l'évolution à partir de la rentrée prochaine.

Un délai supplémentaire a été accordé à certains projets, notamment sur des questions de devis et justifications de dépenses. Lors de cette séance, il a été statué un refus qui concerne un projet déposé par la corporation des étudiants en droit de Bourgogne, cela concernait « *la semaine du droit* ». L'essentiel des dépenses justifiées étaient des impressions de flyers (type A2), ce qui était étonnant au vu du projet. Les membres de la commission ont demandé des justificatifs, notamment sur des impressions massives, après une relance, la commission a statué un refus.

Les autres projets sont des projets en tout genre, comme l'association de la chorale universitaire de Bourgogne. Le projet d'envergure d'ISATEVENT est un gala de l'ISAT de Nevers avec un budget total de près de 118 000 euros.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 28

- Commission de la Vie Etudiante du 25/05/2022

M. Roulliat présente le compte rendu de la Commission de la Vie Etudiante du 25 mai 2022, les membres présents : Mme Lahaie, Mme Herrscher et lui-même ainsi que Mme Fiorentino (par procuration) et l'association présente : Adexpra.

M. Roulliat explique qu'il y a des auditions d'associations au bout d'un an de labellisation.

Il y a eu aussi une demande de délabellisation en accord avec l'association qui n'a plus d'activité et ne souhaite pas reconduire la labellisation. Il s'agit de l'association « *les L du désert* ».

#### Les demandes de labellisation avec un avis favorable

- . l'association Adorable permet d'organiser des congrès de l'association nationale des étudiants en médecine de France à Dijon ;
- . l'association EtuSolidaire, la commission à réétudié la demande de l'association qui avait été soumise en janvier 2022 ;
- . la Confédération des masters de droit de Dijon (CMDD), se donne pour objectif de créer du lien entre les étudiants des différents masters de droit mais aussi avec le monde professionnel ;

#### Les points d'étape avec un avis favorable

- . la Fédération Etudiante de Bourgogne Inter-associative (FEBIA) a présenté leurs actions récentes, leur rôle, sur ce qui va être développé à l'avenir.. ;
- . l'association du Magistère MDA ;
- . l'association Owl in One, est centralisée autour des constructions de jeux vidéo.

#### Quelques points d'information et de perspectives

Le format actuel de la CVE est sans doute amené à évoluer. M. Roulliat informe que le PAJI l'a informé qu'il n'y avait pas de statut de la commission, ce qui est assez étonnant. Une réflexion a été menée pour créer des statuts, il souhaite sa transformation en « commission de vie associative » qui traite exclusivement des associations d'étudiants (labellisation, délabellisation, demande de local...) et qu'une autre instance soit créé pour la vie étudiante, plus large et plus inclusive. Il exposera son projet, une fois qu'il aura un peu plus travaillé.

Il soumet une autre perspective, qui est de redonner un nouvel esprit associatif à la maison de l'étudiant, pour essayer de casser avec le côté trop administratif de son fonctionnement.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 28

## **5. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 30/05/2022**

### **5.1. Projets internationaux**

M. George présente 9 projets internationaux, projets diplômants, non-diplômants, post-diplômant et pour compte-rendu présentés dans la fiche synthétique en annexe.

Il est souligné le résultat de l'action de la candidature KA131 « Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure », le montant total accordé s'élevait à 859 910 euros, soit une baisse de 30 % par rapport à 2020. Le pôle international s'interroge sur comment donner les bourses à tout le monde pour l'année prochaine et explique que cette année, le pôle avait 659 000 euros, 600 000 euros ont déjà été épuisés.

Le Président indique qu'à l'inverse la COMUE a connu une hausse de sa dotation. La COMUE n'assure pas la mobilité des étudiants de l'uB (faible proportion). Elle a amputé de 30 %, de la subvention de l'uB et cela n'est absolument pas compensé par la prise en charge par la COMUE. La question que l'on se pose est de savoir comment la COMUE va pouvoir dépenser autant d'argent, puisqu'elle ne s'occupe pas, ou de manière très marginale (masters internationaux), de la communauté étudiante. Cela pose un vrai problème de visibilité de la situation, par la commission européenne. Il pense que cela vient du fait, d'une méconnaissance de ce que c'est qu'une COMUE et quelle est notre COMUE. Il faut faire remonter cette situation et expliquer que cela ne correspond pas à la réalité.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 28

## 5.2. Offre de formation 2022-2023

### Aménagement de fiches filières

#### 5.2.1. Aménagement de la licence de droit pour les sportifs de haut-niveau

Mme Fiorentino présente avec M. Samuel Pécaud cet aménagement qui avait été présenté en CP, par Mme Hélène Tourard Vice-Doyenne en charge des licences, absente aujourd'hui.

Cet aménagement représente la formalisation d'une pratique déjà ancienne pour la licence de droit. Les étudiants sportifs de haut niveau, qui sont suivis par le PEPS bénéficient d'aménagement (ils sont 2 ou 3 par année) comme le prévoit le RCE. Le modèle qui est soumis au vote aujourd'hui, est celui qui est déjà pratiqué en droit. L'intérêt de la démarche est de présenter cet aménagement sous la forme d'un texte voté par les instances, et qui pourra être connu à l'avance par les étudiants. C'est la garantie que tous les étudiants bénéficieront du même aménagement.

L'idée principale est de permettre aux étudiants du PEPS de faire leur licence en 4 ans, en sélectionnant chaque année les matières qui devront être passées, notamment pour que la première année de droit soit particulièrement allégée. La fiche filière se trouve sur le *Cloud*, elle figurerait sur le site de l'uB et de l'UFR à destination des étudiants du PEPS, les informant des matières qu'ils auraient à valider chaque année.

Par ailleurs ces étudiants seraient dispensés des UE professionnalisantes, ce qui est assez logique puisqu'ils sont membres du PEPS, et participant à des compétitions nationales voire internationales, ils sont déjà dans une démarche professionnalisante. Il est précisé également le nombre de crédits ECTS devant être validés chaque semestre pour pouvoir accéder à l'année supérieure. Naturellement cet aménagement sera seulement proposé aux étudiants du PEPS, s'ils le souhaitent ils peuvent suivre le régime classique.

M. Pécaud intervient sur le côté philosophique, l'idée étant de proposer un cadre référent à l'étudiant sportif de haut niveau, afin qu'il puisse le consulter quand il arrive à l'uB, et se dire qu'il puisse aménager ses études. Tous les sportifs de haut niveau sont des étudiants qui ont une grosse charge de travail dans leur sport, il faut qu'ils soient dans cette double excellence étude-sport et sortir avec un diplôme à la fin. Il s'agit vraiment d'un cadre -type avec des aménagements souvent individualisés.

L'idée serait peut-être que, que dans chaque UFR, il y est au niveau de la licence un cadre-référent où l'étudiant puisse avoir cette possibilité d'aménager ses études. Cela demande du temps à se mettre en place, Il propose d'en discuter.

Le Président apporte une précision, l'étudiant qui bénéficie de cet aménagement n'entame pas son crédit en nombre d'années et son droit aux bourses. Il n'est pas considéré comme redoublant, cela ne nuit aucunement à son accompagnement social.

M. Pécaud précise qu'ils sont identifiés sur une base de données, comme quoi ils sont sportifs de haut niveau et qu'ils bénéficient d'aménagements dans leur scolarité.

Mme Fiorentino ajoute que cet aménagement a fait l'objet d'amples discussions, pour essayer de régler les aspects pratiques de ces aménagements. Du point de vue règlementaire, le résultat est satisfaisant dans l'intérêt des étudiants.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 28

### **Demandes de création de parcours au niveau masters**

#### 5.2.2. Parcours Cybersécurité du M1 et M2 mention Informatique – UFR Sciences et Techniques

M. Dubois représente le service de la formation continue et de l'alternance ainsi que l'équipe de cette nouvelle offre de formation.

Il s'agit d'un nouveau parcours porté par l'UFR Sciences et Techniques, de la mention de master informatique sur la cybersécurité. Ce parcours répond aux nouveaux enjeux d'encadrement, et demandes de services numériques sur le volet cybersécurité. Il existe des formations privées sur un niveau Licence et plus généralement licence professionnelle. Ce parcours a été structuré pour l'alternance, en partenariat avec la ville de Beaune qui met à disposition un nouveau plateau technologique. Il accueille l'UFR Sciences et Techniques, les équipes de l'Esirem et un partenariat avec le Greta 21, pour permettre aux personnes en reconversion de suivre un nouveau parcours. C'est l'équipe de l'Esirem qui supervisera et auditionnera le recrutement des effectifs. Les personnes n'ayant pas le niveau seraient invités à bénéficier d'une mise à niveau, que propose le Greta 21.

Cette formation se fait sur 2 années de 405 heures, avec des blocs de compétences, permettant à l'ensemble des stagiaires de devenir opérationnels sur les enjeux stratégiques de développement de services et de réseaux sécurisés informatiques.

C'est une formation viable économiquement, préservant les intérêts des droits de la propriété intellectuelle, et le coût complet des enseignements de l'uB. Une convention de partenariat est en cours de transmission, qui intègrera le coût complet des interventions des équipes pédagogiques. Le budget s'élève à environ 105 000 euros annuel et viable dès la 1<sup>ère</sup> promotion de l'uB.

Cette formation suscite déjà de nombreuses demandes d'informations et de nombreux projets de candidatures.

Mme Chupin demande s'il est prévu du transport entre l'uB et Beaune.

M. Dubois répond que pour les équipes d'intervenants, tout est pris en charge et pour les stagiaires un système de déplacement sera proposé par les équipes du Greta 21.

M. George demande si les Responsables de la formation ont envisagé d'ouvrir ce master aux étudiants internationaux et si oui, ont-ils des inquiétudes, sachant que dans la cybersécurité, certaines nationalités peuvent déranger plusieurs ministères ?

M. Dubois rappelle que le projet actuel est de tester la montée en compétences, de la mise en place des 2 promotions. Pour la rentrée 2022-2023, à partir de novembre, la 1<sup>ère</sup> promotion sera exclusivement sur le master 1, le master 2 en 2023-2024. Il sera peut-être envisagé un parcours parallèle pour les intégrations de candidats de nationalité étrangère. Pour l'instant, ce n'est pas la cible principale, mais cela peut faire l'objet d'une autre offre aménagée.

M. Imhoff signale qu'il y a un véritable problème de supports informatiques pour l'ouverture de nouveaux parcours.

M. Dubois précise que cela a été discuté avec le Greta pour une prise en charge des missions transversales, et l'expertise serait gardée par l'Esirem.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 28

### 5.2.3. Parcours Médecine et humanité/s – M1 mention Santé – UFR Santé

M. Ortega de l'UFR de Sciences de santé présente le nouveau parcours Médecine et Humanités M1 mention santé.

#### Le contexte, les besoins

Les études de médecine impliquent une charge de travail et émotionnel très lourde, car à 19 ou 20 ans les étudiants sont confrontés à des réalités difficiles et profondément inhérentes à l'humain, qui les renvoient à des questionnements. Les étudiants de santé ne sont pas forcément armés pour y répondre, cela dépend du vécu de chacun. Cependant la réalité les oblige quand même à se questionner au début de leur vie d'étudiant.

Le Covid a démasqué un certain nombre de fragilités, qui a été le catalyseur d'une réflexion formalisée des étudiants à l'issue de l'épidémie, sur leur vécu, leur engagement dans les hôpitaux. Cela a incité les équipes à réfléchir à l'offre de formation proposée. Le taux de suicide, le taux d'abandon d'étude que nous avons de nos jours, ont poussé les équipes à réfléchir sur cette offre de formation. Cela découle malheureusement aussi sur les patients (maltraitance installée dans nos systèmes de santé).

Les besoins exprimés par les étudiants ont été un accompagnement plus personnalisé dans le cadre d'un questionnaire autour de leur interrogation, avec la mise en place d'un groupe de compagnonnage. Ils sont en demande d'un outil relationnel, et d'un espace de réflexion pour poser leurs questionnements.

Il y a aussi un besoin de formation, avec actuellement quelques heures proposées dans une UE de PASS/LASS sur la « communication et la déontologie ». Il y a en 3<sup>ème</sup> année de médecine et maïeutique, une UE « sciences humaines et sociales », des UE optionnelles en 1<sup>er</sup> cycle sur des domaines variés ainsi que des groupes de compagnonnage et de bien-être étudiant.

#### Le parcours Médecine et Humanités M1 mention santé

Ce parcours de master repose sur un copier-coller de l'autre parcours de master qui existe déjà. Il est repris des UE optionnelle de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année, des enseignements obligatoires (sciences humaines et sociales) de 1<sup>er</sup> cycle, et surtout une grosse partie d'enseignement obligatoire de la 4<sup>ème</sup> année.

Il est ajouté 1 UE humanités médicales impliquant les collègues de philosophie sur des questions (d'éthique, droit, économie...). L'ajout d'1 UE relations humaines en médecine portée par l'expertise des collègues psychologues (vécu du stress, relations difficiles avec les patients...) pour la partie théorique et une partie pratique avec des petits groupes de partages, d'échanges autour de la pratique des étudiants. La validation de cette UE se fait par la participation active aux parties théoriques et pratiques, participation de patients à l'enseignement de cette UE. Cette UE est spécifique au master, il sera demandé qu'elle ne soit pas compensable.

#### Le public visé

Ce master s'ouvre aux étudiants de médecine et de maïeutique, ils doivent s'inscrire en 4<sup>ème</sup> année, (étudiants en DFASM et DFASMa 2<sup>ème</sup> cycle). Les étudiants doivent réfléchir à l'inscription, bien en amont de la 4<sup>ème</sup> année puisqu'ils sont obligés de choisir leur UE optionnelle de 2<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> année, en fonction de l'inscription en master.

Ce master peut ouvrir derrière sur le M2 qui a commencé l'année dernière HUMEDEN. M. Ortega précise qu'il n'y avait qu'une offre de parcours de master pour les étudiants en médecine, il se trouve que pour la réforme du 2<sup>ème</sup> cycle, 10 % du classement national dépendent du parcours préalable de l'étudiant. Le



fait d'avoir suivi un master donne un nombre de points important, donc les étudiants seraient lésés au niveau national s'ils n'avaient pas pu accéder à un parcours master par manque d'offres. C'est donc un argument supplémentaire pour l'ouverture de ce master.

Mme Nijdam trouve cette formation particulièrement intéressante. Elle pose la question de la présence obligatoire pour ces UE pour les étudiants en stage éloigné, y aura-t-il des outils adaptés ?

M. Ortega précise que pour les nouvelles UE, c'est à voir avec le Responsable des UE, pour celles obligatoires, cela n'est pas possible.

M. George demande si ce master sera offert aux étudiants internationaux ?

M. Ortega répond que ce master n'a pas vocation à recruter des étudiants internationaux car les étudiants doivent avoir validé le 1<sup>er</sup> cycle et avoir déjà passé certaines UE. Il rappelle que pour être médecin, pas besoin d'avoir un master, cela peut intéresser ceux qui envisagent un parcours recherche.

M. Nouhant étudiant en psychologie, demande s'il y a un projet d'ouvrir un tronc commun à la médecine générale à l'avenir, globalement sur la relation médecin-patient.

M. Ortega explique que les études de médecine sont extrêmement codifiées par des textes de loi, il n'y a aucune marge pour rendre obligatoire des enseignements intéressants, c'est pourquoi ce parcours de M1 peut être offert sur la base du choix.

Mme Fiorentino revient sur la qualification de cette offre de la formation présentée comme un master 1, après recherche réglementaire cette formation serait bien un master.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 28

### **Demandes de création DU**

#### **5.2.4. DU Sens de la peine et analyse de pratiques – UFR Lettres et philosophie**

M. Dubois présente le DU Sens de la peine et analyse de pratiques, porté par l'UFR Lettres et philosophie du Département philosophie, porté par M. Pierron, et co-encadré par M. Katmarek Docteur en philosophie et ancien directeur d'établissement pénitentiaire. Ce DU répond à la crise de stabilité dans les établissements pénitentiaires. Il s'agit d'une Formation élaborée avec l'école pénitentiaire d'Angers et en concertation avec les directions pénitentiaires de BFC, de Rhône-Alpes et de Marseille.

L'objectif est de proposer, dès cette année une nouvelle promotion sur une formation de 125 heures, avec un gros volet d'apport de réflexion, bienveillance, prenant en considération à la fois le métier et le rapport à l'usager des services pénitentiaires. Cela permet d'avoir des perspectives professionnelles d'évolution au sein même de l'Administration, il a été observé ces dernières années, un grand turn-over de personnels avec peu d'évolution en interne. C'est donc une nouvelle approche qui est proposée avec des cours de jours en présentiel, sur des demi-journées en visio-conférences, pour permettre à la promotion d'échanger sur la pratique avec des professionnels de la médiation et de la vulgarisation scientifique. Un panel transversal est constitué d'enseignants-chercheurs en philosophie, sociologie, d'ethnique, de juristes, pour permettre de donner ce sens à la pratique professionnelle.

Cette formation serait proposée dès novembre 2022 à juin 2023. Ce DU, s'il confirme son intérêt, devrait se déployer sur le territoire français, en lien avec l'ENAP (Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire). La formation a été entièrement structurée et paramétrée avec une fiche filière arborescence. Il a été précisé d'alterner des modules sur Dijon et sur Angers, de nombreuses demandes de candidatures ont déjà afflué, la formation est déjà remplie au 3/4 avec un très fort engouement des personnels de l'Administration pénitentiaire de la Bourgogne et de Marseille. Ce succès montre les perspectives d'intérêt sur ce secteur.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 28

#### 5.2.5. DU Procédures - UFR Droit, Sciences économique et politique

Mme Courdier, maître de conférences en droit privé à l'UFR DSEP, présente la création d'un DU intitulé « Procédures ». L'objectif premier de ce DU est la préparation aux concours externes greffiers dans la mesure où l'ENG (Ecole Nationale des Greffes), est à Dijon. C'est un DU qui se base sur une offre de formation de 170 heures TD, différents modules sont prévus par rapport à cette préparation.

La raison d'être de ce DU est en fait une demande de l'ENG, avec laquelle l'IEJ (Institut d'Etudes Judiciaires), a des liens avec des partenariats. L'ENG accueille depuis plusieurs années en son sein, une classe dite prépa talents. Celle-ci recrute des étudiants de milieux défavorisés et la volonté de l'ENG, est que ces étudiants puissent avoir un diplôme même s'ils échouent au concours d'entrée de l'ENG.

Une convention est en cours d'élaboration avec l'ENG pour ce DU. Il devrait y avoir des étudiants de l'uB qui seraient intéressés, généralement de droit, pour préparer ce concours, sachant que l'IEJ a déjà une préparation au concours greffier qui va être intégrée dans le DU. Avec la sélection en M1, il y a de bons étudiants qui n'ont pas de place en M1, cette préparation au concours est une voix supplémentaire pour laquelle ils peuvent opter quand ils n'ont rien.

Sur le financement, l'UFR DSEP s'est basée sur un minimum de 15 étudiants, la prépa Talents on devrait en accueillir un peu plus. L'ENG prend en charge les frais d'inscription environ 1 000 euros, pour les étudiants de la classe prépa talents, versés directement par l'ENG. Les frais d'inscription comprennent les droits spécifiques d'inscription à l'IEJ et l'inscription administrative à l'uB, le DU en lui-même s'élève à 600 euros.

Le contenu de ce DU est vraiment axé sur la préparation au concours greffier, les résultats des étudiants au concours sont très satisfaisants, encore cette année beaucoup de candidats sont admissibles aux oraux.

Elle rappelle que les liens avec l'ENG, les liens sont déjà bien réels. Sur ce projet de DU, l'ENG a eu une préférence pour Dijon, du fait du partenariat et de la proximité existante.

Le Président ajoute que l'idée derrière ce DU est le rapprochement avec l'ENG qui le finance. Il rappelle qu'il y a 2 écoles nationales des métiers de la justice en France, comme l'université de Bordeaux qui tient un rang de grande qualité, comparé à Paris. L'idée est que, puisqu'à Dijon on a l'ENG qui reste la 2<sup>ème</sup> école nationale des greffes, l'uB puisse développer à travers ce DU une sorte de « spécificité dijonnaise » en lien avec l'ENG. Il trouve que cela va dans le bon sens de cette école qui est la seule école des greffes en France, et profitable au rayonnement et à l'attractivité de l'établissement.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 28

- #### 5.2.6. DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires -entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement)
- Parcours « premier degré » (professeur des écoles)
  - Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée)
  - Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation)

Mme Lang-Rippert présente ce DIU inter-université qui recouvre 32 INSPE, soit 32 universités partenaires de ces INSPE, dans le cadre de la continuité de la mise en place de la réforme de la formation des enseignants.

Jusqu'à l'an dernier, le concours se faisait en M1. Désormais, le concours de recrutement de l'éducation nationale se fait à la fin du master et les étudiants sont fonctionnaires stagiaires à l'issue du M2. À l'issue de ce M2, les étudiants ne sont pas encore titulaires et il est demandé de créer une année supplémentaire d'étude.

### Les éléments du calendrier

Ce DU est présenté en juin pour la rentrée 2022 car l'INSPE est soumis à la publication de textes qui arrivent tardivement. Le 1<sup>er</sup> texte est un arrêté qui date du 4 février 2022, de nombreuses réunions de travail ont eu lieu depuis cet arrêté, et finalement il est resté très peu de temps à l'INSPE pour travailler sur ces maquettes. L'académie de Dijon a précisé les effectifs prévisionnels dans l'académie au mois d'avril, le cadrage du a été validé fin avril au niveau national. Cette offre de formation a été construite dans des délais très contraints soit environ 1 mois. L'arrêté du 4 février précise le cadre dans lequel les stagiaires vont être accueillis dans les INSPE, il est indiqué ce qu'il doit y avoir dans le tronc commun, composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Elle comprend une formation à la laïcité et aux valeurs de la République, à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, à l'égalité filles-garçons et le numérique.

Il est précisé que c'est de la formation initiale même si ce sont des fonctionnaires stagiaires.

### Le public visé est

- . soit les étudiants sortant d'un master MEEF et qui auront pendant cette année de stagiaire 10 à 20 jours de formation ;
- . soit ce sont des lauréats du concours de recrutement non-titulaires d'un master MEEF, qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en formation et à mi-temps comme fonctionnaire stagiaire. C'est ce DIU qui est proposé aujourd'hui. Il s'agit donc de fonctionnaires stagiaires à mi-temps., qui seront inscrits dans les DIU des 32 INSPE de France.

Le cadrage national précise les compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer, la liste des compétences est fixée par le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation. Il précise le nombre d'heures entre 220 à 250 heures de formation, il indique qu'1/3 de ce temps de formation doit être consacré à la didactique et à un travail de nature réflexive pour pouvoir valider ce DIU.

Les effectifs prévisionnels : 90 fonctionnaires stagiaires sont attendus sur les 4 sites de formation, cette formation doit être démultipliée sur ces 4 sites (Nevers, Auxerre, Macon et Dijon). Il est annoncé 154 fonctionnaires stagiaires second degré et CPE.

Ce DU est décliné en 3 parcours : parcours 1<sup>er</sup> degré : professeur des écoles, parcours 2<sup>ème</sup> degré : professeur de collèges et de lycée, parcours encadrement éducatif : CPE.

Il est identique dans sa construction, ce qui change c'est la spécificité du métier de professeur des écoles, du métier d'enseignant du secondaire ou du métier de CPE.

L'évaluation du DIU, le souhait est de faire une évaluation simple, plus allégée car l'évaluation par blocs de compétences est déjà assez complexe. L'obtention de ce DIU n'a pas un impact sur la titularisation des fonctionnaires stagiaires. Par contre, il a semblé important que l'évaluation soit fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles, elle s'effectue par compétence (implication de l'apprenant et travail réflexif (écrit/oral).

L'INSPE a la volonté de construire une maquette à moindre coût à l'uB (mutualisations, interventions sans coût...), même si cette formation est financée par l'Etat. Dans cette maquette, tout est inclus (suivi des stagiaires, visites dans les écoles...). Le Rectorat a mis des moyens en ressources humaines, de manière complémentaire à l'uB pour ce DIU.

Mme Lang-Rippert précise que les fonctionnaires stagiaires doivent être inscrits à l'uB et n'auront que 15 jours pour le 1<sup>er</sup> degré et 10 jours pour le second degré à l'uB. Il a été pensé de les inscrire dans des formations non-diplômantes, cela permet de les inscrire sans avoir un dispositif lourd derrière.

Il est prévu de faire pour le 1<sup>er</sup> degré : 15 jours avec 8 jours à la charge de l'INSPE et 7 jours à la charge du Rectorat. Pour le 2<sup>nd</sup> degré, les 10 jours sont partagés, 5 à la charge de l'INSPE et 5 à la charge du Rectorat.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 28

**DFG sciences odontologiques : nouvelle fiche filière et révision des capacités d'accueil en santé**

5.2.7. Fiche filière de la 2<sup>e</sup> année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO2)

Mme Houtmann présente la nouvelle fiche filière, dont une modification a été demandée suite au dépôt du dossier d'accréditation. Il s'agit d'une modification au niveau du nombre d'étudiants, pour avoir au bout du compte 45 étudiants formés en partie à l'uB et en partie à Nancy.

Concernant la fiche filière, une convention va être mise en place avec le lycée Hippolyte Fontaine pour les TP. Le nombre total d'heures d'enseignement est de 303 heures pour le 1<sup>er</sup> semestre avec 30 ECTS, pour le 2<sup>nd</sup> semestre 300 heures avec 30 ECTS.

La formation AFGSU (formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2) a été sortie du quota horaire, puisqu'elle s'étale sur 3 semestres, et doit être validée à la fin du 1<sup>er</sup> cycle.

Un petit chapitre a été ajoutée sur les conditions d'absence.

Une discussion est en cours sur la réalisation possible de l'option santé bien-être, qui lui semble indispensable à mettre en place.

Pour les UE qui sont déjà réalisées en médecine, toutes les UE qui sont proposées sont dispensées en accord avec les Professeurs en médecine.

Une modification a été faite au niveau du planning des examens, il est prévu pour cette rentrée des examens en 1<sup>ère</sup> session au 1<sup>er</sup> semestre début janvier. Pour faciliter la vie des étudiants, il est aussi prévu que la dernière semaine du mois de décembre serait une semaine de révision. La session initiale du 2<sup>nd</sup> semestre aura lieu début juin et la session de rattrapage à partir de fin juin.

Sur les principes généraux, suite aux dernières discussions, il a été séparé les UE théoriques des UE pratiques. Cela permet de pouvoir assurer au maximum le développement des étudiants et respecter les nécessités techniques de la filière.

Concernant la capitalisation, tout ce qui sera validé sera capitalisé. Par contre, il sera demandé aux redoublants d'avoir un programme adapté qui sera mis en place avec ces étudiants, pour qu'ils puissent refaire les TP qu'ils ont déjà validés. Ils ne seront pas réévalués mais pour qu'ils puissent garder le développement manuel de la pratique, un programme adapté leur sera proposé.

Mme Houtmann précise que cette fiche filière sera complètement refaite et réorganisée pour la rentrée 2023.

Mme Fiorentino pense qu'il n'est pas utile de faire figurer l'UE bien-être dans la fiche filière car le projet est en discussion, elle pourrait être rajoutée au 2<sup>nd</sup> semestre sous réserve d'acceptation.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 28

#### 5.2.8. Formations Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) :

Modification des capacités d'accueil des formations en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années du 1<sup>er</sup> cycle des études de santé pour les années 2022-2023 et 2023-2024

Modification des objectifs pluriannuels d'admission en 1<sup>ère</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle des études de santé pour la période 2023-2027

Mme Fiorentino informe que ce point sur les modifications des capacités d'accueil est un point sans objet, car il est déjà passé au CA du 16 mai 2022.

#### **Demandes de modification des fiches filières**

##### 5.2.9. Demandes de modification de fiches filières de BUT 1<sup>ère</sup> année

M. Parini représente l'IUT de Dijon-Auxerre, en remplacement de M. Danaudière absent pour soutenance de stages.

Il rappelle le contexte, la mise à jour des programmes nationaux du BUT, qui intervient dans le cadre de l'arrêté du 15 avril 2022, publié au bulletin officiel avec les annexes du programme le 26 mai 2022. Ces programmes ont été présentés à la commission de la pédagogie, dans un calendrier contraint.

Pour la modification de ces fiches filières, il a été difficile de présenter en détail toutes les modifications, mais plutôt les méthodes adoptées pour ces modifications.

Ce cadrage national s'est répercuté sur le réajustement sur trois ans des volumes horaires des heures de CM, TD et TP et sur le recentrage des ressources sur les cœurs de compétences des formations.

M. Parini présente la méthodologie qui a été adoptée par l'IUT pour le suivi des charges d'enseignement et son cadre (**tableau déposé dans le Cloud**).

Le tableau de bord présenté a servi de cadre, c'est le cadre national, un cadre pour les formations du secondaire et un pour les formations du tertiaire qui fixe le cadre dans lequel l'IUT va évoluer avec les maquettes.

Une feuille de route a été établie, pour chaque formation nécessitant la modification des fiches filières afin de respecter des contraintes des volumes horaires.

Pour la méthode adoptée, M. Danaudière a illustré la feuille de route en prenant 3 formations, illustrant bien la diversité des BUT :

Information-communication (formation du tertiaire) avec deux parcours dès le départ et pas de formation en alternance. C'est ce tableau que M. Danaudière a demandé à chaque formation, pour décliner les besoins de la formation sur chaque formation (le nombre de groupes CM/TD/TP, l'effectif étudiants, nombre d'heures par groupes...). Pour Info-Com on arrive par exemple à une charge d'enseignement en HEQTD de 4 752 heures.

Il s'agit donc d'un travail sur des grandes masses et ce travail va donner lieu ensuite, à un tableau synthétique agrégeant le coût chargé des formations.

Génie civile Construction durable (formation du secondaire) avec en 1<sup>ère</sup> année (1 année en alternance et 1 en formation initiale), en 2<sup>ème</sup> année, cette formation-là propose 3 parcours déclinée en formation initiale et en alternance. Le coût chargé sur la partie BUT est de 4 408 heures.

Génie biologique (formation du secondaire) 2 parcours la 1<sup>ère</sup> année avec de l'alternance sur 1 des 2 parcours en 2<sup>ème</sup> année.

M. Parini précise qu'il s'agit de situations, où un certain nombre de formations aujourd'hui en BUT, partent d'un tronc commun pour se décliner ensuite en 3 ou 4 parcours. Actuellement, l'IUT est sur une actualité de mise en œuvre des BUT de 2<sup>ème</sup> année avec une quarantaine de fiches filières, alors qu'avant il y avait 16. Le déploiement du BUT s'inscrit donc dans cette logique, un passage en compétences qui remanie profondément les méthodes pédagogiques mais aussi la charge d'enseignement.

Au final, si on regarde le tableau établi par M. Danaudière pour l'ensemble de la composante, le BUT représente au total 58 412 heures HEQTD, soit 71 % de la charge d'enseignement de la composante. Il faut tenir compte de ce que rapporte l'alternance autofinancée.

Il faut retenir ce que représente le surcoût actuel de la 1<sup>ère</sup> année BUT, une fois les modifications appliquées. On passe de 33 600 heures HEQTD à 34 042 heures HEQTD, soit un surcoût de 370 heures (1<sup>ère</sup> année) soit 1%. Ces modifications ont été assez contraintes, car le cadrage national a imposé de reprendre et limiter parfois les demandes des formations, en réduisant la voilure sur les heures CM et en restreignant également les heures TP.

Pour l'instant, il s'agit de la mise en oeuvre en temps réel, mais avec le recul et notamment l'année prochaine avec le déploiement de la 3<sup>ème</sup> année BUT, l'IUT aura une vue plus globale de la réalité du cycle complet. A ce moment-là, l'IUT pourra revenir vers l'uB, pour réexaminer la situation globale de ces formations.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 28

#### 5.2.10. Demandes de modification de fiches filières PASS + annexe mineure PASS

Mme Morlaix présente les modifications de fiches PASS et les LAS, il s'agissait de la 1<sup>ère</sup> année de déploiement entièrement de la réforme des études de santé. L'UFR s'est rendue compte des nécessités de modifications des fiches filières. Un calendrier serré avait été donné aux équipes pour faire remonter les fiches filières, des demandes sont arrivées encore la semaine dernière. Ces dernières demandes ont été acceptées à titre très exceptionnel. Une note de cadrage va être faite, précisant qu'à partir de la rentrée prochaine, il ne sera plus possible de travailler dans ces circonstances-là (risque de multiplication d'erreurs). Elle pense qu'il faut vraiment rationaliser cette démarche, elle prévient que la note de cadrage pour l'an prochain sera stricte pour respecter les délais et stabiliser le plus possible les fiches filières.

#### **Pour la fiche filière du PASS (déposée sur le Cloud)**

Les principales modifications majeures sont les suivantes : on distingue maintenant le jury d'admission du jury de sélection, il y a dorénavant 2 jurys spécifiques : le jury de validation de l'année de PASS (+ 10 de moyenne), et pour les étudiants validant à plus de 10 de moyenne, ils peuvent se présenter en deuxième année au jury de sélection pour postuler en MMOP. Sur la fiche filière du PASS, cela apparaît explicitement. Il a été spécifié davantage les modalités du jury de sélection.

À partir de l'an prochain les oraux auront le même poids que les écrits alors que pour cette 1<sup>ère</sup> année du déploiement de la réforme, les écrits comptent pour 1/3 de la note finale et les oraux pour 2/3, l'équipe du PASS a souhaité rééquilibrer les choses entre les écrits et les oraux.

Dans la fiche filière du PASS, les modifications mineures portent sur des nombres d'heures qui sont ajustées à la marge ou des coefficients pour les fiches filières.

#### **Pour les fiches filières des mineures associées au PASS**

Chaque équipe en charge des mineures pouvait faire remonter ses modifications, les principales modifications sont sur les mineures philosophie et droit. Les collègues ont voulu revoir le contenu de la mineure philosophie, pour s'adapter davantage au public des étudiants : proposer des cours ayant un lien avec les principes éthiques et la philosophie de la santé. La même chose a été faite en mineure droit, peu adaptée aux étudiants de PASS, avec par exemple des cours qui se chevauchaient. Cette année, les offres se détachent avec des contenus ayant un lien avec les études de santé, en dehors de la L1 de droit, et qui permettront plus de souplesse dans les emplois du temps.

Ces modifications vont dans le sens de rendre plus transparentes et plus accessibles les offres de formation pour les mineures.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 28

### 5.2.11. Demandes de modification de fiches filières pour les autres formations

Mme Fiorentino informe qu'un tableau synthétique de 185 pages a été déposé sur le *Cloud*. Il représente toutes les demandes de modifications de fiches filières des composantes, ce qui est un volume assez édifiant de modifications demandées. Elle rappelle qu'une nouvelle procédure sera mise en place à la rentrée, pour borner ces demandes (les délais, les modes de transmission des documents pour éviter les doublons...). Cela demande une réflexion avec les équipes, de travailler sur une offre de formation qui serait pérenne sur au moins 2 années.

Chaque modification a fait l'objet d'une instruction. Toutes les demandes de modifications sont faites à coût constant pour l'uB : soit il y a redéploiement d'heures au sein de la formation en tenant compte des heures en face à face, soit il y a auto-financement, financement par l'alternance, modules financés par Forthem. Il peut s'agir de modification d'intitulés d'UE, de changement de nom de responsables, de démutualisation, changement de type d'évaluation ...

Malgré la grosse masse de documents, il est précisé qu'il n'y a pas dans ce fichier, de demande de non compensation d'UE. Ces demandes doivent être présentées à part, sur un document spécial, créé à cet effet, pour éviter que ces demandes ne soient noyées dans la masse des autres. Il y a eu deux demandes de non compensation qui avaient été faites et qui ont été écartés en CP car non conforme au RCE.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 28

### 5.3. DU-DIU-formations courtes de l'UMDPC Santé :

M. Cunit présente des demandes de modifications de DU-DIU formations courtes et des demandes de création.

- demandes de modification de DU-DIU-formations courtes

. le DU *Gestion des situations complexes et graves en salle de naissance* (GS2N) est porté par le Pr Simon suite au départ à la retraite du Pr Sagot. Il est demandé une augmentation du tarif de 1 300 euros à 1 600 euros, afin de tenir compte du coût relatif à utilisation du centre de simulation.

. le DU *Implantologie Orale (IO)* est porté par le Pr Zwetyenga. Il est demandé une augmentation du nombre d'heures d'enseignements de 120 heures à 160 heures, afin de tenir compte de l'augmentation du nombre d'heures de cours et des modalités d'organisation (TP) ainsi qu'une augmentation du tarif de 2 500 euros à 3 500 euros.

. la FC *Probatoire remise à niveau en médecine générale*, il est demandé un changement de la dénomination pour la calquer sur la dénomination nationale. il s'agit d'une formation courte qui précède un DIU de qualification à l'exercice de médecine générale. Cette formation est co-portée avec le Dr Mazalovic Directrice du Département de médecine générale. Des précisions sont apportées à cette maquette, l'enseignement théorique est de 16 heures et de 64 heures pratiques soit 80 heures. L'ensemble des pré-requis sont portés sur la FC et non pas sur le DIU, avec 8 mois de stage soit 120 heures d'ateliers universitaires et 600 heures de stages. Le tarif passe de 7 000 à 7 200 euros.

. le DU *Prévention et éducations en santé (PREVEDUC)*, avec un changement de Responsable Mme Corinne L’Horset remplace Mme Nathalie Ponthier en tant que co-Responsable au côté du Pr Christine Binquet. Un temps de soutien méthodologique et tutorat sera prévu tout au long de la formation.

. le DIU *Diagnostic de précision et médecine personnalisée*, porté par le Pr Faivre. Les modifications concernent les modalités d’enseignement, le volume horaire de 105 heures ne change pas, en revanche des modules d’e-learning sont créés pour un total de 41h30, le volume horaire des TD passe de 3 à 7 heures et une diminution de CM de 101 heures à 56h30. Cette modification est demandée pour uniformiser les maquettes avec l’ensemble des universités partenaires.

. le DU *Infirmier Santé Travail (IST)*, est porté par le Pr Smolik, des précisions sont apportées sur l’effectif pédagogique attendu d’un minimum de 20 étudiants et de 50 maximum, sur la répartition des heures d’enseignements soit 168 heures de CM, 24 h de TD et 48 heures pour la soutenance des mémoires. Ce DU n’avait pas subi de modifications depuis sa création 2010, une augmentation du tarif est demandée afin d’assurer le maintien de ce DU, il passe de 2 500 euros à 3 100 euros. Il augmentera l’année prochaine de 600 euros pour qu’il soit en concordance avec la création du ISTFP (infirmier en santé travail des services de médecine de la fonction publique de l’Etat. Le tarif de ce DU ISTFP sera de 3 700 euros.

. le DU *International de chirurgie implantaire avancée*, il s’agit d’un changement de dénomination avec la suppression de la mention Maroc, de manière à pouvoir l’ouvrir à d’autres pays.

. le DU *Intelligence Artificielle Santé*, porté par le Pr Callier, il est demandé la modification des modalités d’enseignement à la fois en présentiel et à distance, pour élargir l’auditoire. Le volume horaire des modules est ajusté et création d’un module « *cybersécurité et réglementation* ». Le volume horaire total est porté de 93 heures à 94 heures.

. le DIU *Médecine d’Urgences Vitales Bourgogne Franche-Comté (UVBFC)*, est porté par le Pr Ray et Desmettre. Une précision est apportée sur l’organisation pédagogique : 31 heures de CM et 34 heures de TD. L’ouverture de ce DIU est proposée aux médecins correspondants du SAMU et aux médecins amenés à prendre en charge des urgences et des patients en soins critiques. Il est supprimé des IDE en structure d’urgence, suite à la création d’un DIU spécifiquement à destination des infirmières. Des modifications des modalités de validation de la formation sont prévues, avec l’examen terminal en juin sous forme de QRM. Ces demandes sont justifiées par l’harmonisation de la maquette avec celle de Besançon.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l’unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 28

- demandes de création :

DIU Coordination gérontologique

Ce DU est porté par le Professeur Jouanny. Cette création est une refonte de la capacité de gérontologie à l’uB, elle fait suite à la disparition de la capacité et correspond à la 2<sup>e</sup> année de capacité de gérontologie. L’enseignement se déroulera en 133 heures réparties sur 1 année universitaire, dont 70 heures en e-learning. Avec l’utilisation de la plateforme SIDES NG, les 63 heures restantes seront dispensées en présentiel, sous forme de 9 journées de 7 heures lors de séminaires, qui auront lieu entre Dijon et Besançon. Le public visé sont des médecins thésés, ayant un projet professionnel en gérontologie. Les effectifs attendus sont de 15 étudiants, avec un seuil minimum de 5 et un maximum de 20 personnes. Les droits pédagogiques s’élèvent à 1 700 euros, pour un point mort à 5.



## DU Infirmier(e) en Santé Travail des services de médecine de prévention de la Fonction Publique de l'Etat (ISTFP)

Ce DU est à destination des infirmiers qui souhaitent exercer au sein de services de santé de la fonction publique

Les 6 modules et les blocs de compétences ont été définis par voie réglementaire (arrêté du 8 janvier 2019), avec 3 modules spécifiques (modules 1, 5 et 6) et des modules communs avec le précédent DU qui sont compatibles avec les 2 formations.

Le nombre d'étudiants minimum attendu est de 20, avec un maximum de 45. La durée de la formation est de 240 heures sur 24 jours de 8 heures soit 192 heures de cours + 15 heures d'examen écrit + 48 heures d'évaluation finale (soutenance publique des mémoires). Les pratiques pédagogiques : 168 heures CM, 24 heures TD et 48 heures de soutenances publiques. Le tarif de ce DU s'élève à 3 700 euros avec un point mort à 29, un tarif spécifique est demandé pour les apprenants ayant suivi le DU ISTFP, et qui souhaiteraient suivre ce DU à destination de la fonction publique. Une demande a été formulée aussi en modification pour le DU ISTFP.

### DIU Médecine d'urgence infirmier de Bourgogne Franche-Comté

Il s'agit d'une création, co-portée avec Besançon, ce DIU est porté par le Pr Ray et le Pr Desmettre, à destination des infirmiers, en coordination avec les différents professionnels de santé, en cas d'urgence vitale. Cette formation a un volume horaire de 203,45 heures dont 100 heures de stage, 4 semaines de 4 jours, non consécutives, avec des enseignements théoriques et des TP l'après-midi. L'effectif minimum attendu est de 10 étudiants, la présence est obligatoire aux modules d'enseignement et au stage. Il y a une épreuve rédactionnelle de 2 heures, comportant 8 QRM. La remise du carnet de stage attestera de la validation des objectifs. Le tarif s'élève à 1 920 euros, en commun avec Besançon, le point mort est à 10.

### DU Orthopédie dento-cranio-maxillo-faciale

Il s'agit d'une refonte complète de ce DU qui était présenté avant sur 2 années avec 174 heures, il est présenté aujourd'hui avec un volume horaire de 428 heures sur 3 années avec une partie pratique très importante.

Dès l'année prochaine avec le Dr Ahoissi, le Dr Zwetyenga et le Dr Ouiess, l'organisation de ce DU est reprise en s'appuyant sur les installations qui seront mises à disposition, avec à terme la création du Département d'odontologie. Un autre DU sera présenté pour la rentrée 2023 sur l'orthodontie spécifiquement avec les bases fondamentales de l'orthodontie pour compléter ce DU, ce sera une formation complémentaire.

L'enseignement se déroule sur 3 années, répartis en séminaires de 5 jours, pour un total de 428 heures théoriques.

La 1<sup>ère</sup> année 92 heures théoriques et 60 heures pratiques soit 152 heures + 8 heures d'examen.

La 2<sup>ème</sup> année 88 heures théoriques et 62 heures pratiques soit 150 heures + 10 heures d'examen.

La 3<sup>ème</sup> année 51 heures théoriques et 75 heures pratiques soit 126 heures + 18 heures d'examen.

L'organisation pédagogique se décompose avec 152 heures la 1<sup>ère</sup> année (92 heures théoriques et 60 heures pratiques), 150 heures la 2<sup>nd</sup>e année (88 heures théoriques et 62 heures pratiques) et 126 heures pour la 3<sup>ème</sup> année (51 heures théoriques et 75 heures pratiques) Une place croissante est laissée aux enseignements pratiques.

Il est prévu un effectif de 25 personnes au minimum et 40 personnes au maximum avec un point mort à 23 et les droits pédagogiques s'élèvent à 6 000 euros par an.

M. Cunit précise que ce tarif est dans la fourchette plutôt basse, par rapport à ce type de DU en France.

### DU Phlébologie interventionnelle

Ce DU vise à former des praticiens à des méthodes nouvelles techniques mini-invasives endoveineuses, et ne plus recourir à la chirurgie concernant les varices. Cela représente 60 à 65 % des pratiques actuelles, la société savante recommande de passer à des méthodes moins invasives.

Le Pr Falvo et le Loffroy portent ce DU, c'est le 1<sup>er</sup> en France à voir le jour. L'enseignement est reparti sur 75 heures sur 1 année universitaire, 37 heures d'enseignement théorique. Il y a 5 modules concernant 5 pratiques différentes (*la radiofréquence, le laser, la colle endoveineuse, la technique MOCA et la sclérose liquide et à la mousse*).

Les apprenants doivent valider au moins 4 des 5 méthodes interventionnelles proposées. L'effectif attendu est de 15 personnes au minimum et de 20 au maximum, et les droits pédagogiques s'élèvent à 2 300 euros avec un point mort à 7.

Le CHU va aménager une salle spécifique pour ce type d'intervention afin de mettre en pratique ces nouvelles techniques, il s'agit d'un partenariat très étroit avec le CHU.

#### DU Réadaptation cardio-vasculaire

Il s'agit de la réouverture d'un DU de réadaptation cardio-vasculaire, fermé il y a 2 ans et porté par le Dr Anaïs Gouteron et le Pr Olivier Bouchot.

Cette formation a pour vocation d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires au développement de programme de réadaptation cardio-vasculaire. Ce DU se déroulera sur 1 année avec 100 heures d'enseignement théorique et 40 heures d'enseignement pratique.

En cas de persistance de l'épidémie Covid-19, l'enseignement théorique pourra avoir lieu à distance.

Le public visé est : les kinésithérapeutes, les médecins, les ergothérapeutes et certains infirmiers ainsi que toutes catégories de personnes exerçant dans le domaine de la santé, avec l'accord du Responsable pédagogique du diplôme.

L'effectif pédagogique attendu est de 8 personnes minimum et 15 au maximum avec un point mort à 11 personnes, et les droits pédagogiques s'élèvent à 1 400 euros.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 26 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 26 Contre : __ Pour : 26

#### 6. Calendrier universitaire 2022-2023 :

- propositions des composantes

Mme Fiorentino propose d'adopter le Calendrier universitaire 2022-2023 : propositions des composantes.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 28 Contre : __ Pour : 28

- fixation des bornes, des périodes de suspension, des cours et des inscriptions

Il est proposé aujourd'hui d'adopter les bornes universitaires : l'année ira du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, sauf exceptions prévues pour certaines formations. Il est prévu également les périodes de suspensions, qui ont fait l'objet d'une concertation avec l'UFC pour les vacances d'hiver, sont prévues également les dates d'inscription ou de réinscription sur le web. Il est mentionné la date limite de dépôt des dossiers pour les demandes de réorientation, de validation d'acquis et pour les demandes d'exonération des droits d'inscription à titre exceptionnel (aucun paiement par l'étudiant) et à titre rétroactif (il pourra y avoir remboursement des frais d'inscription déjà engagés), sont également mentionnées les dates limites pour les demandes de césures.

Mme Morlaix fait une remarque sur la date de la color run, il a été proposé aux Responsables de L1 de banaliser dans le calendrier la date de la color run. Elle aura lieu le 22 septembre 2022 à 17h30, il a été demandé aux équipes si elles seraient d'accord pour libérer les étudiants à partir de 16h00. Elle précise que ce n'est pas une obligation mais juste une incitation.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 28

## 7. Procédures comptables et critères applicables aux demandes de remboursement et d'exonération à titre exceptionnel au titre de l'année 2022-2023

Mme Fiorentino rappelle que ces procédures et critères sont revotés chaque fin année, il n'y a pas de règles nouvelles. On distingue l'exonération de droit, concernant les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur accordé par l'Etat et les pupilles de la nation. Il est prévu également une procédure d'exonération sur critères généraux définis par l'établissement. Dans le cadre de cette procédure, chaque dossier fait l'objet d'une instruction puis une commission constituée de membres des services centraux, du PFVU, et de la gouvernance se prononce sur les demandes (la composition des commissions est détaillée sur les documents).

Il y a deux types d'exonération possible : à titre exceptionnel pour l'étudiant en grande difficulté financière, qui est alors dispensé de payer des droits d'inscription et l'exonération à titre rétroactif qui intervient pour rembourser ultérieurement des droits d'inscription déjà payés, les deux bien sûr n'étant pas cumulables. La fréquence des commissions et la date de dépôt des dossiers varient selon le type d'exonération. Les critères généraux sont détaillés, qu'il s'agisse de critères sociaux ou de cursus pédagogique.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 28

## 8. Architecture de l'offre de formation rentrée 2022-2023 : actualisation en fonction des créations et évolutions

Mme Fiorentino présente une version consolidée de l'offre de formation (déposée sur le *Cloud*), telle qu'elle ouvrira à la rentrée 2022. Il s'agit des mises à jour des dernières modifications votées au cours de cette année, elles apparaissent (en rouge) sur le document. L'offre de formation est présentée sous forme d'un tableau précisant le champ de formation, le domaine, le type de diplôme, la mention et les parcours, avec mention éventuellement d'une co-accréditation.

Par exemple, il apparaît en rouge page 2, un parcours de lettres classiques dans la mention de licence lettres. Pour les LP page 7, un des parcours de la LP *Aménagement paysager* a fermé pour se transformer en master et à la page 10 apparition du parcours *Forthem* dans la mention biologie santé.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 28

## 9. Bilan des états généraux de la formation

Mme Joëlle Demougeot-Lebel présente un point d'étape sur le projet d'établissement pour la formation. Le projet d'étape sur la formation avait 3 étapes, une 1<sup>ère</sup> étape avec les états généraux de la formation à l'uB, qui a eu lieu il y a un an, suivie d'une 2<sup>ème</sup> étape avec 3 expérimentations qui ont été mises en œuvre (des référents compétences dans presque toutes les UFR, un décroisement CM, TD, TP mis à l'essai et des tiers-lieux supplémentaires). Un rapport a été produit et remis à la Gouvernance le 6 avril dernier et aujourd'hui, on part vers un environnement capacitant.

Ce rapport sera communiqué à toute la communauté de l'uB, dès que cette CFVU sera passée en CA.

Pour rappel, les états généraux de la formation avaient donné lieu à un certain nombre d'éléments, dont il était sorti, après une analyse textuelle, une définition de la formation qui disait « *la formation à l'uB vise à la fois le développement personnel et professionnel des apprenants* ». Elle se réalise à travers 3 conditions qui sont : l'accompagnement des apprenants, l'organisation de la formation et les contenus de la formation. Ces 3 axes répondent à 3 principes : l'accessibilité, l'adaptabilité et la cohérence. En accord avec la Gouvernance, il est prévu que cette définition soit intégrée dans le cadre des 300 ans de l'établissement, et présentée en septembre dans le cadre de cet événement.

Il a été mis en place, à la suite des retours des Etats généraux, 3 expérimentations qui relevaient de tout ce qui étaient remonté en termes d'attentes, par rapport à enseigner et /ou apprendre à l'uB.

Le CIPE a proposé un plan d'accompagnement pour cette question-là, 26 enseignants ont participé (*référents compétences*). Il y a eu 3 sessions de formations sur 3 jours, pour apprendre à identifier les compétences de son diplôme, les rédiger et penser les situations d'évaluation par compétences, avec une partie sur comment accompagner ses collègues.

Un autre projet a été mis à l'essai, *décloisonnement CM, TD, TP*, 3 projets seulement ont eu lieu qui concernaient 8 enseignants et qui portaient sur 2 L3 et 1 L2. Il y a eu une confusion, c'était à la sortie de la pandémie, et le décloisonnement a été confondu ou mélangé avec l'enseignement à distance. Il y a eu donc très peu de personnes qui se sont engagées.

Un point saillant est ressorti, avec le besoin des étudiants d'avoir des lieux de travail, en plus des lieux officiels (bibliothèques). Peu de projets ont été déposés, 2 seuls ne sont pas allés jusqu'au bout, notamment parce qu'il y avait d'autres moyens de mettre en place des tiers-lieux pour les étudiants (financement de la CVEC).

Mme Demougeot-Lebel explique que dès le début, il a été proposé d'aller vers un environnement capacitant pour la formation à l'uB, l'idée étant de proposer des ressources aux gens pour se développer, apprendre, agir. Parfois les ressources existent et les gens ne savent pas comment y avoir recours ou empêchés d'y avoir recours. Dans le monde de l'éducation, il y a eu des travaux qui ont fait suite à cela, disant qu'il existe des ressources (ex : bibliothèque) mais quelles sont les facteurs de conversion qui font que l'étudiant va aller travailler en bibliothèque et où l'enseignant va penser à proposer des situations à des étudiants pour qu'ils y aillent.

La question est : quelles sont les ressources et les facteurs de conversion qui sont nécessaires pour enseigner à l'uB, en lien avec cette définition de la formation (développement personnel, développement professionnel, accompagnement et organisation des contenus), afin que la formation soit accessible, adaptable et cohérente à la fois pour enseigner et à la fois pour apprendre.

Un gros travail de recensement a été fait par M. Emorine, pour donner plus de visibilité (facteurs de conversion, ressources), l'existant étant là mais pas forcément connu. Par exemple, il a travaillé sur le prêt de matériel informatique, qui avait été beaucoup mis en œuvre pendant la pandémie, mais pas forcément réutilisé après la pandémie, mais aussi sur la diffusion des documents cadre de la formation des étudiants qui existent mais semble peu visibles aux yeux des étudiants. Un travail a été fait sur la connaissance des enseignants référents pour chaque nouvel étudiant de L1. Le travail a donc consisté à regarder ce qui existait, et à voir comment le rendre plus visible aux yeux des étudiants ou des enseignants.

En termes d'accessibilité, les expérimentations qui ont été conduites l'année dernière, ont pour deux d'entre elles été reconduites en 2022-2023 :

. L'accompagnement à la mise en œuvre de la démarche compétences. Il s'agit de 12 équipes qui vont être accompagnées sur toute l'année par le CIPE, pour mettre en marche la démarche compétences. Au total, ce sont 70 enseignants concernés, cela porte sur 7 UFR dont 1 UFR dans sa totalité qui engage toute son équipe sur la démarche compétences et pas seulement sur la réponse HCERES.

. Le décroisement a été ouvert à plus de personnes enseignantes à l'uB, l'année dernière il a été plus réservé aux enseignants-chercheurs. Ce travail est en cours, les candidatures courent jusqu'au 30 juin.

Dans le rapport, il y a 30 propositions d'action, pour rendre l'université plus capacitante, pour apprendre et pour enseigner. Sur ces 30 propositions, il n'y a pas de choix pour l'instant, sur lesquelles qui seront validées et selon quel calendrier. Les échanges se poursuivent avec la Gouvernance.

<b>Info CFVU</b>	Pas de vote
------------------	-------------

*Fin de séance : 12h05*

## PROJETS INTERNATIONAUX

### 1 - POUR AVIS

#### Projets diplômants

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)	PORTEURS DE PROJET	OBJET
1	ALLEMAGNE	Johannes Gutenberg- Universität Mainz (JGU)	UFR Langues & Communication UFR Lettres & Philosophie UFR Sciences Humaines	Sylvie MARCHENOIR	Renouvellement de l'accord-cadre et de l'annexe concernant les double-diplômes (« cursus intégré ») de Licence, en Langues (LLCER Allemand et Anglais), Lettres, Géographie, Histoire, et Philosophie. Les étudiants de ce programme étudieront alternativement entre les 2 universités pour prétendre aux diplômes (en L1 : dans l'établissement d'origine, L2 : chez le partenaire ; L3 : à l'uB au S5 puis à JGU au S6). Tous les étudiants s'acquittent des frais de scolarité en vigueur dans leur établissement d'origine, et sont exonérés des frais de scolarité à l'établissement partenaire.
2	ESPAGNE	Universitat de València (UV)	UFR Langues & Communication	Will NOONAN Laureano MONTERO	Création d'un accord pour la mise en place d'un double diplôme avec le Master Traduction Multimédia (T2M) de l'UFR Langues & Communication. Les étudiants de ce programme étudieront alternativement entre les 2 universités pour prétendre aux diplômes (en M1 : S1 à l'uB, S2 à l'UV ; en M2 : S3 à l'uB, S4 à l'UV). Tous les étudiants s'acquittent des frais de scolarité en vigueur dans leur établissement d'origine, et sont exonérés des frais de scolarité à l'établissement partenaire.
3	GRECE	Hellenic Mediterranean University (HMU)	UFR Sciences & Techniques	Fabrice MERIAUDEAU	Création d'un accord pour la mise en place d'un double diplôme avec le Master Santé-IA de l'UFR Sciences & Techniques (formation dispensée en anglais). Le programme permettra l'admission d'étudiants issus d'un M1 chez le partenaire de réaliser leur M2 à Dijon. Tous les étudiants s'acquittent des frais de scolarité en vigueur dans leur établissement d'origine, et sont exonérés des frais de scolarité à l'établissement partenaire.
4	ITALIE	Alma mater studiorum - Università di Bologna (UNIBO)	UFR Lettres & Philosophie UFR Sciences Humaines	Jean-Philippe PIERRON Alain RAUWEL	Lettre de prolongation valant avenant de l'accord sur les doubles diplômes avec les Licences d'Histoire et de Philosophie : l'accord initial (valable jusqu'en 2023/2024) prévoyait que la dernière cohorte d'étudiants admissibles au programme de double diplôme débiterait le programme en 2021/2022 ; par cette lettre, il est convenu qu'une nouvelle cohorte d'étudiants est admise en 2022/2023.

## Projets d'échanges non-diplômants (créditants)

5	CANADA	Cégep St-Hyacinthe	IUT Dijon-Auxerre	Carine CATELIN	Création d'un accord permettant à l'IUT de Dijon-Auxerre (département GACO) d'échanger des étudiants pour des séjours d'études d'un ou deux semestre(s).
6	ETATS-UNIS	University of Illinois	UFR Langues & Communication	Marc SMITH	Renouvellement de l'accord permettant à l'UFR Langues & Communication d'échanger des étudiants pour des séjours d'études ainsi que des lecteurs de langues étrangères pour une année académique.
7	MAROC	ESCA Ecole de Management	IAE Dijon	Gregory WEGMANN	Création d'un accord permettant à l'IAE Dijon d'échanger des étudiants pour des séjours d'études d'un ou deux semestre(s).
8	URUGUAY	Universidad Católica del Uruguay (UCU)	IUT Dijon-Auxerre	Sylvie THIERRY	Renouvellement de l'accord permettant à l'IUT de Dijon-Auxerre (département TC) d'échanger des étudiants pour des séjours d'études d'un ou deux semestre(s).

### A. Projet post-diplômant

9	ROYAUME-UNI	Anglia Ruskin University (ARU)	UFR Droit, Sciences Economique et Politique	Philippe WINCKEL	Lettre d'avenant à l'accord de coopération spécifique (validé lors du CA du 28/05/2018) : l'accord initial permettait aux étudiants de l'uB ayant terminé une formation de niveau M2 de l'UFR DSEP d'intégrer différentes formations de type « LL.M. » via une procédure facilitée. En raison du Brexit, les candidats de l'uB sont désormais considérés comme des étudiants internationaux, soumis à des procédures plus lourdes et à des frais très importants (≈ 16500 €) ; cet avenant vient permettre aux étudiants de bénéficier d'une procédure simplifiée et d'une réduction des frais de 5 800€ (environ ≈ 6700 €).
---	-------------	--------------------------------	---	------------------	--

## 2. POUR COMPTE-RENDU

### Projets Erasmus+

#### 1. Soumission d'une candidature à un projet Erasmus+ lors de l'Appel à propositions 2022 de la Commission Européenne :

Candidature à l'action KA220 « *Partenariats de coopération dans l'enseignement supérieur* » : projet de 36 mois, à compter de septembre 2022, intitulé « *Inclusive Digital Learning - DIG-2-INC* » dont l'objectif vise à sensibiliser les établissements de l'enseignement supérieur sur la nécessité de mettre en place pour les étudiants à faible statut socio-économique (SSE) des parcours d'apprentissage inclusifs, et de développer la formation continue du personnel universitaire et des enseignants sur la façon de faciliter les expériences d'apprentissage positives de ce public étudiant à faible statut socio-économique. Ce projet implique également l'Université de Turku (Finlande) en tant que coordinateur et 5 autres structures.

#### 2. Résultat de la candidature à l'action KA131 « *Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure* » :

Candidature retenue par la Commission Européenne, pour un projet et une période d'éligibilité commençant au **01 juin 2022** et se terminant au **31 juillet 2024**. Le montant total de subvention accordée par l'Agence nationale Erasmus+ s'élève à **859 910,00 €** (soit 30% de moins qu'en 2022)